Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_041-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-041] IMPLANTATION BACHE INCENDIE PRES DU COMPLEXE SPORTIF ET DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 19 juin 2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Yannick GUEGAN, Jean-Philippe GUEGUEN Christiane JOUBIOUX, Julien KERVEADOU, Konstantina KYRIAKI (*arrivée à 18h39*), Anthony LE CORFF, Denise LE MER, Michel LE MERCIER, Olivier PARCOLLET.

Excusées : Virginie CAILLOT (donne pouvoir Erwann GRANDIN), Isabelle MARTIN et Pauline GUILLON.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	12	8	1	13

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Yannick GUEGAN.

Vu l'avis de la commission voirie/réseaux du 23 avril 2026,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la défense incendie près du complexe sportif ;

Michel LE MERCIER explique que les dispositifs actuels sont insuffisants pour assurer cette défense incendie et qu'aucune autre solution alternative moins coûteuse n'ait été actée ;

Madame Le Maire insiste sur l'obligation imposée par les services de l'Etat.

Des devis ont été sollicités pour l'implantation d'une bâche incendie (préparation, bâche, clôture) :

Billio TP	Le Grusse TP	SAUR
15 294,40€ HT	15 740.00€ HT	12 634,81€ HT (hors clôture)

Les devis de bâche (sans installation etc.) :

Beiser Environnement	Citerneo
3060€ ou 3667€ HT (variante)	3 108.90€ HT

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_041-DE

L'implantation serait la suivante (près du complexe sportif, derrière le mur d'entrainement du foot) :





Il est précisé que la bâche serait implantée entre le mur et le restaurant scolaire, il faut que la bâche soit à 150 m maximum par voie carrossable, elle n'empêchera pas la circulation à cet endroit.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le devis Billio TP de 15 294,40€ HT ;
- Demande une subvention de 80% au titre des Fonds Verts « Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation » ;
- Autorise le maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire de Guéhenno,
Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD



Le secrétaire de séance,
Yannick GUEGAN